

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 13 novembre 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

Du 1er octobre 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

Du 1^{er} octobre 2009

NOR D E F H 0 9 2 3 0 2 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 24 décembre 2008 (JO n° 304 du 31 décembre 2008 , texte n° 154 ; signalé au BOC 9/2009. ; BOEM 350.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 239 du 15 octobre 2009, texte n° 16 ; signalé au BOC 44/2009.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2008-1315 du 12 décembre 2008 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 fixant le nombre d'emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense,

Arrête :

Art. 1er. L'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de : « - directeur du bureau du service national de Versailles ; »,

Lire : « - directeur de l'établissement du service national sud-est ; »

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :

La chef de service, adjointe au directeur,

A. RIEGERT